



Formation pour Adultes et Apprentissage

CFPPA de Romans  
1414 chemin de Rosey Ouest BP 224  
26105 Romans-sur-Isère Cedex  
[www.cfppa-romans.fr](http://www.cfppa-romans.fr)

Tél. 04.75.71.25.10  
Fax. 04.75.71.59.13  
[cfppa.romans@educagri.fr](mailto:cfppa.romans@educagri.fr)



**Simulateur de calcul  
de rémunération et  
d'aides aux entreprises  
en ligne :**

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Cette formation est dispensée avec des méthodes pédagogiques innovantes.

Les apprentis participent activement à la vie de l'exploitation de l'établissement. Ils ont à leur disposition un centre de ressources pour progresser à leur rythme et selon leurs capacités.



## Brevet Professionnel Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et Pépinières

### MÉTIERS VISÉS / DÉBOUCHÉS

Salarié hautement qualifié / chef de culture en productions horticoles.

Le chef de culture travaille dans une exploitation horticole (pépinière pleine terre et hors sol, floriculture, fleur coupée, cultures spécialisées,...) ou au sein d'une collectivité territoriale. Il est capable de mettre en oeuvre la conduite technicoéconomique d'un ou plusieurs ateliers de production horticole, de réaliser l'implantation, l'entretien et la récolte des cultures, de gérer et d'animer une équipe de travail.

### COMPÉTENCES VISÉE / OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réaliser les opérations techniques liées à la culture de plantes en pot (plantes à massifs, vivaces), de jeunes plants (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, légumes) ou d'arbres et d'arbustes de pépinière : implantation, entretien et récolte des cultures.
- Assurer la conduite technico-économique de l'atelier de production.
- Réaliser les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation horticole.
- Assurer la commercialisation des produits horticoles.
- Gérer et organiser le travail sur l'atelier de production.

### DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Qualification de niveau 4 – Brevet Professionnel Responsable d'Atelier en Productions Horticoles – fiche RNCP n°34744. Le BP RPLFFP est constitué de 5 blocs de compétences dont 4 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

### POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLE

Certificat de Spécialisation / BTSA Productions Horticoles.

### CONDITIONS D'ADMISSION

L'apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat.

Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise. Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Soit de la possession d'un CAPA ou d'un diplôme ou titre de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Soit d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles ou une scolarité complète de classe de seconde.

Dérogation possible suite à positionnement du centre de formation et lettre de motivation du candidat.

### PRÉ-REQUIS PÉDAGOGIQUES

1. Connaître les conditions de travail et avoir un projet professionnel dans le secteur visé.
2. Lire et comprendre un document usuel professionnel.
3. Résoudre un problème mathématique mettant en jeu une ou plusieurs des 4 opérations.
4. Décrire, par écrit, une situation professionnelle, un objet, un problème.



## MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Contacter l'assistante formation par l'apprentissage
2. Dossier de candidature à retirer à l'UFA
3. Entretien individuel
4. Tests de positionnement
5. Signer un contrat d'apprentissage avec l'employeur et avoir une convention établie entre l'UFA et l'entreprise

## DURÉE

La durée moyenne du parcours est de 940h en centre de formation sur 2 ans en alternant 1 semaine en entreprise et 1 semaine à l'UFA.

Rythme d'alternance : voir calendrier prévisionnel des semaines à l'UFA.

Possibilité de parcours individualisés (en 1 an ou en 3 ans) selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis académiques.

## STATUT, FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.

Rémunération en fonction de l'âge, calculée sur la base du SMIC.

Age de l'apprenti	1ère année	2ème année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'OPérateur de COmpétences (OPCO) de l'entreprise.

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Bases en informatique et en bureautique
- Mathématiques appliquées
- Communication en situation professionnelle
- Ecologie appliquée à la production horticole
- Connaissance de la filière et construction du projet professionnel en horticulture
- Fonctionnement d'une entreprise horticole
- Prévention des risques liés à l'activité physique professionnelle et Sauveteur Secouriste au Travail
- Reconnaissance des végétaux
- Principes de gestion du label « Végétal local »
- Conduite d'un atelier de production horticole : Mise en place des cultures, multiplication des végétaux, entretien des cultures (fertilisation, irrigation, protection phytosanitaire...), récolte et préparation de commande
- Réglementation, risques et alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour le décideur
- Organisation du chantier et encadrement d'une équipe
- Suivi technico-économique d'un atelier de production
- Utilisation et entretien du matériel horticole

### Module spécifique à Terre d'horizon :

Biodiversité des plantes cultivées : connaissance et valeur ajoutée



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap. Nous contacter en cas de besoin spécifique.

